



Formulaire de demande de certificat d'autorisation

Construction, installation, déplacement ou modification d'une enseigne

1. Renseignements sur l'identité du demandeur			
Nom de l'entreprise (le cas échéant) :			
Nom de famille (lettres moulées) :		Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :			
Ville :		Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :	Courriel :	

***N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande.**

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)			
Nom de l'entreprise (le cas échéant) :			
Nom de famille (lettres moulées) :		Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :			
Ville :		Province :	
Téléphone :	Poste :	Courriel :	

3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)			
Nom de l'entreprise (le cas échéant) :	N° RBQ :		N° NEQ :
Nom de famille (lettres moulées) :		Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :			
Ville :		Province :	
Téléphone :	Poste :	Courriel :	

4. Localisation des travaux	
Adresse :	

Numéro de lot (X XXX XXX) :	Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX) :
-----------------------------	--------------------------------------

5. Renseignements relatifs à la demande
Description détaillée de l'usage (ou les usages) desservi :
Date prévue de début des travaux (aaaa-mm-jj) :
Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj) :
Coût prévu des travaux (avant les taxes et excluant le coût du terrain) :
Description détaillée de l'enseigne et de travaux :

6. Documents et renseignements joints à la demande
☐ Un plan à l'échelle de l'enseigne (incluant sa structure). Le plan à l'échelle de l'enseigne doit comprendre les renseignements requis à l'article 83 du <i>Règlement sur les permis et certificats</i> en vigueur. ☐ Un plan à l'échelle montrant l'endroit, sur le terrain ou sur le bâtiment, où l'enseigne sera installée et, le cas échéant, la distance par rapport à la rue et toute autre limite de terrain. ☐ Pour une enseigne rattachée au bâtiment, une élévation détaillée de la façade d'accueil illustrant l'enseigne projetée et son rapport à l'ensemble. ☐ Toute photographie nécessaire pour montrer l'aspect extérieur de l'immeuble où l'enseigne est installée, de même que toute enseigne existante au moment de la demande. ☐ Pour toute enseigne située dans l'emprise des routes 131 et 337, le permis émis par le ministère des Transports et de la mobilité durable, conformément à la <i>Loi sur la publicité le long des routes</i> .
* Vous devez soumettre les plans et documents requis en format PDF, ainsi qu'en copie papier.

7. Conditions de délivrance
Certaines conditions additionnelles à l'émission du certificat d'autorisation ▪ Selon la nature des travaux réalisés et leur localisation, le projet peut être assujéti au <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</i> en vigueur. Une demande de PIIA doit alors être déposée au fonctionnaire désigné et doit être conforme aux objectifs et aux critères prévus dans ce même règlement. Une demande de PIIA requiert l'approbation du Conseil municipal. Le permis de construction ne peut alors être délivré qu'après l'approbation de la demande de PIIA par le Conseil municipal.

8. Signature

Le requérant d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature du requérant :

Date (aaaa-mm-jj) :

Veuillez nous faire parvenir votre demande de permis au bureau municipal au 65, rue Lessard ou par courriel à urbanisme@matha.ca. Au besoin, contactez-nous au 450-886-3867.